



Calendrier 2025





MOT DU MAIRE • MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Colerainoises et Colerainois,

Il nous fait plaisir de vous offrir ce calendrier municipal. N'hésitez pas à le consulter, car il contient plusieurs renseignements sur les services offerts de même que la planification des différentes activités prévues au cours de la prochaine année.

Au cours de l'année 2025, vous serez conviés à un rendez-vous de grande importance, soit celui des élections municipales de novembre. Nul n'a besoin de vous dire qu'il est important d'accorder la plus grande considération à cette démarche qui assure le fondement de notre système démocratique.

Au nom des citoyens, nous invitons les personnes dotées d'une grande disponibilité, qui ont le goût de servir et qui ont une vision rationnelle et constructive de la sphère municipale à poser leur candidature afin d'assurer la gestion et le développement de notre belle et grande municipalité.

Osez relever le défi, car en dépit de périodes plus sombres, somme toute, il s'agit d'une expérience très enrichissante où il y a plus de plaisir à donner pour cette belle municipalité qu'à recevoir.

Saint-Joseph-de-Coleraine est une municipalité chaleureuse, accueillante et stimulante et c'est l'engagement des citoyens qui dynamise cette communauté généreuse et passionnée.

Finalement, je me joins aux autres membres du conseil pour vous souhaiter, ainsi qu'à notre dévoué personnel, une agréable année 2025 remplie de joie, de paix et de partage.

Gaston Nadeau, Maire



GASTON NADEAU | Maire
418 281-1548



LAINCY FECTEAU | Poste 1
418 998-3970



ANDRÉ ANGERS | Poste 2
418 332-5910



CYNTHIA LEBLANC | Poste 3
418 334-9122



NATHALIE VACHON | Poste 4
418 334-2205



SABRINA CARON | Poste 5
418 423-5991



ANDRÉ CLOUTIER | Poste 6
418 423-7653



COORDONNÉES DES SERVICES

CLUB DE PHOTOGRAPHIE DES COLLINES RÉGION DE THETFORD

Pour une 6^e édition

de ce calendrier municipal, la collaboration de la municipalité avec les photographes du Club de photographie des Collines, région de Thetford Mines, se poursuit.

Le talent de ces photographes a su bien cerner les spécificités de notre territoire parsemé de lacs, de montagnes et de sentiers qui est le nôtre. Ces attraits qui nous entourent, représentent une aquarelle de couleurs chatoyantes qui se métamorphosent au fil des saisons.

Merci beaucoup à cette belle équipe!

**En page couverture,
nos photographes sont :**

René Filteau • Junior A Coleraine
Shany Tardif • Camp de jour municipal
Alex Simoneau • Terrain de balle municipal • Activités d'Halloween

Hôtel de ville

418 423-4000

Administration

Cynthia Gagné, directrice générale poste 223
Katy Gagnon, directrice générale adjointe poste 221
Déane Lehoux, technicienne à la comptabilité poste 228

Bureau du maire

Gaston Nadeau poste 222

Travaux publics

René Filteau, directeur poste 224
418 333-1306

Service des loisirs

Alex Simoneau, directeur poste 225

Service de l'urbanisme

Nicole Lamontagne, aide à l'urbanisme poste 227

Service de sécurité incendie

Marco Côté, directeur 418 334-6241

Centre sportif Odilon Grenier

Proshop poste 251
Salle Desjardins au 2^e étage 418 423-2821

Chalet des sports O.T.J.

Salle poste 253
Sous-sol poste 254

Centre sportif du Mont-Caribou de Vimy-Ridge

418 423-7373

Télécopieur pour tous les services

418 423-4150



Mairie maire@coleraine.qc.ca
Direction générale dg@coleraine.qc.ca
Administration administration@coleraine.qc.ca
Comptabilité comptabilite@coleraine.qc.ca
Loisirs loisirs@coleraine.qc.ca
Service de sécurité incendie ssi@coleraine.qc.ca
Travaux publics travauxpublics@coleraine.qc.ca
Urbanisme urbanisme@coleraine.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 / Vendredi : Fermé

88, avenue Saint-Patrick  Municipalité Saint Joseph de Coleraine
Saint-Joseph-de-Coleraine, QC G0N 1B0 www.coleraine.qc.ca

En cas d'urgence municipale composez le 418 334-1938



RESSOURCES

COMMUNAUTAIRES

Association des pompiers volontaires

David Prévost
418 333-1955

Association des riverains du ch. du Barrage

Alexandre Lessard
418 814-9587

Corporation du terrain communautaire

Chantal Ferland
418 449-1400

Association du Hockey Mineur Appalaches

Darrell Paré
418 332-8800

Association du Lac Bisby

Hélène Drolet
514 606-3476

Association du Lac Caribou

Francis Bédard
418 341-0519

Association du Lac Rond

Zocha Houle-Wierzbicki
514 922-3745

Association du Mont-Caribou

Karine Laflamme
418 423-4513

Association du Petit lac Saint-François

Louise Arsenault
514 220-2080

Cercle des Fermières

Cécile Gagné
418 449-3307

Club de hockey Junior Appalaches

Service des loisirs municipaux
418 423-4000 *225

Club de l'Âge d'or

Louise Bélanger
418 423-5357

Club de patinage artistique

Stéphanie Latulippe
418 334-9353

Club Social de Vimy-Ridge

Francine Brouard
418 423-4538

Comité de bienfaisance

Jean-Guy Jacques / Sylviane Croteau
418 423-2992 / 418 423-5409

Comité des citoyens de Vimy-Ridge

Céline Roy
418 423-7382

Comité de développement industriel

René Garon
418 423-5662

Sentiers Pédestres des 3 Monts

Pavillon d'accueil
418 423-3351



LE BÉNÉVOLE

UN MAILLON IMPORTANT DE LA CHAÎNE HUMAINE

« Nous gagnons notre vie grâce à ce que nous recevons, mais nous construisons notre vie grâce à ce que nous donnons. »

Winston Churchill



Société protectrice des animaux de Thetford Mines

est mandatée pour voir au respect du règlement municipal concernant les animaux.

Sa mission est de protéger les animaux tout en créant une harmonie avec les humains.

Enregistrement – renouvellement des licences :

- Tous les chiens sur le territoire de notre municipalité doivent être enregistrés auprès de la SPA. Votre chien ne possède pas de médaille? Le renouvellement n'a pas été fait? Vous devez y voir!

Traitement d'une plainte :

- Si vous avez été témoin ou une victime d'un événement d'agressivité impliquant un chien, nous vous invitons à le signaler.
- Notre personnel est là pour vous écouter, vous renseigner et vous aider. Sachez qu'une plainte demeure confidentielle.

Responsabilités d'un propriétaire d'animal :

- ⇒ Se procurer une licence auprès de la SPA.
- ⇒ Garder l'animal dans un lieu où ce dernier ne peut sortir.
- ⇒ Accompagner l'animal dans ses sorties et en garder le contrôle au moyen d'une laisse.
- ⇒ Ramasser ses excréments, en tout temps et partout.
- ⇒ S'assurer que l'animal ne trouble pas la tranquillité du voisinage.

Autres services offerts :

- ❖ Adoption d'un animal de compagnie.
- ❖ Prise en charge d'un animal errant ou blessé.
- ❖ Location de cage-capture pour chat ou petit animal de la faune.

La personne-ressource de la SPA vous renseignera et vous expliquera le processus relié à la situation.

Contactez-la :
418 332-2772



INFORMATIONS DIVERSES

LUMIÈRES DE RUES

Une lumière de rue est défectueuse, avisez-nous au 418 423-4000 poste 225. L'entrepreneur nous demande de lui indiquer le problème : allume et éteint, toujours allumée ou brûlée. Merci de nous en informer lors de votre déclaration.

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

La municipalité assure le service de vidange des installations septiques, par l'entremise d'un entrepreneur et ce, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22). Le propriétaire doit téléphoner au 418 423-4000 poste 221 pour vérifier son admissibilité à la vidange gratuite et connaître les modalités de fonctionnement.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Les semaines de rinçage sont planifiées à l'avance et indiquées dans la page mensuelle, s'il y a lieu. Si vous constatez que l'eau est moins limpide, pour corriger la situation, il vous suffit de faire couler l'eau froide de plusieurs robinets pendant quelques minutes. Notez toutefois que l'eau peut être consommée durant le rinçage. Advenant une situation urgente nécessitant l'utilisation des bornes-fontaines, veuillez prendre note que nous ne pourrons vous émettre d'avis public... faute de temps!

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE THETFORD

SERVICES GRATUITS Tous nos résidents, du plus petit au plus grand, peuvent profiter des services de ces bibliothèques : L'Hiboucou, CÉGEP, de l'Amitié et de la polyvalente de Black Lake. L'abonnement est gratuit sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité. Pour plus de renseignements au sujet du Réseau, 418 335-2981 poste 317. *Il y aura toujours un livre pour captiver votre attention et imagination. À vous de le trouver!*

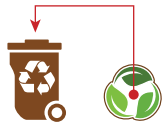
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

VISITE DES RÉSIDENCES Sur une période de 5 ans, les pompiers de notre service visiteront toutes les résidences afin de vérifier leur conformité aux articles du règlement # 682-2023 relatif à la prévention des incendies. Aucune vente de matériel. **Feu d'artifice, de joie ou à ciel ouvert** : une autorisation doit être demandée et obtenue auprès du Directeur du Service de Sécurité Incendie, par internet ou téléphone au 418 334-6241, M. Marco Côté.

DU NOUVEAU EN 2025

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Étant donné la collecte des bacs bruns pour le compost depuis l'année 2024, veuillez **prendre note qu'il n'y aura plus de collecte des résidus verts au printemps et à l'automne**. La municipalité vous invite donc à faire le compostage en y disposant vos résidus verts dans votre bac brun.



INFORMATIONS DIVERSES

PERMIS MUNICIPAUX

Il est important de nous aviser avant d'effectuer des travaux sur votre propriété et de respecter les règlements en vigueur.



Un permis doit être obtenu avant d'entreprendre les travaux de construction, de rénovation ou de démolition. Afin d'accélérer le processus de votre demande, complétez les formulaires disponibles sur notre site Internet.

UN PERMIS OU UNE CERTIFICATION D'AUTORISATION EST OBLIGATOIRE POUR :

- implantation d'un bâtiment : résidence, maison mobile, garage ou accessoire : véranda, pavillon, remise, cabane pour enfant;
- rénovation intérieure et extérieure de tous les bâtiments, sauf la peinture;
- démolition et déplacement d'un bâtiment;
- abattage d'arbres en zone de villégiature et coupe sur un lot boisé de 4 hectares et plus;
- installation d'une fosse septique, d'un puits ou d'un ponceau;
- ajout de piscine, d'appareil d'échange thermique ou d'une enseigne;
- contrôle de l'érosion et stabilisation de la rive en villégiature;
- tenu d'une vente-débarras ou demande de colportage;
- utilisation et remisage d'une roulotte, pour tous les secteurs;
- enregistrement du système d'alarme pour le vol ou incendie à votre résidence.

Bureau ouvert de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Il est préférable de téléphoner avant de vous déplacer au 418 423-4000 poste 227.

LE NON-RESPECT D'UN RÈGLEMENT peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction et une amende peut vous être donnée.

BACS ROULANTS

Utilisation du bac roulant – 240 et 360 litres :

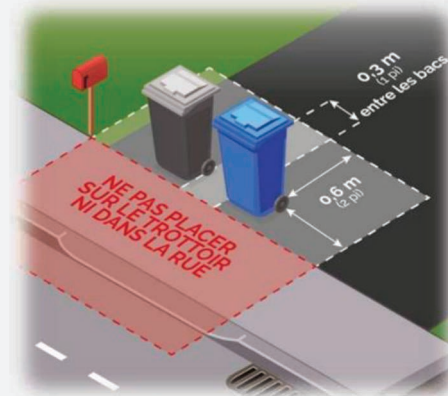
- Évitez de surcharger votre bac, car si le poids est trop élevé, il ne sera pas vidé.
- Le bac doit être bien fermé. Ne laissez pas de déchets sur le couvercle ou à côté du bac, car ils ne seront pas ramassés.

Où positionner le bac?

- ⇒ Dirigez les poignées en direction de la maison et lorsque vous sortez de votre entrée, déposez le bac à la droite de votre résidence.
- ⇒ **Ne placez pas votre bac sur le trottoir ou dans la rue.**
- ⇒ S'il n'y a pas de trottoir face à votre résidence : placer le bac roulant à l'entrée de votre cour.
- ⇒ Aucun véhicule ou objet ne doit nuire au camion de collecte et au bras mécanique de soulèvement.
- ⇒ Gardez une distance de 50 cm - 20 pouces, si vous placez votre bac près d'un autre bac.

Recommandations :

- Les heures de collecte varient, il est donc important de déposer votre bac la veille de la collecte, après 18 h ou très tôt le matin. La municipalité n'est pas responsable des bacs non vidés ayant été déposés en retard, le matin de la collecte.
- En période hivernale, pensez à prévenir l'ensevelissement du bac dans la neige.
- Les bacs doivent être retirés de la bordure de votre entrée/chemin au plus tard 12 heures après la collecte.



COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS – MAI/JUIN

OBJETS RAMASSÉS

- doivent être placés le long de la rue et des trottoirs, mais en aucun cas dans la rue ou sur le trottoir.
- doivent être sortis 1 semaine MAXIMUM avant la date de la collecte de votre secteur.
- ne doivent pas être plus lourds que 23 kg - 50 livres. Si tel est le cas, les employés les laisseront sur place.

OBJETS ACCEPTÉS :

de façon non limitative, les objets de toute nature placés en bordure de la voie publique : meuble, matelas, sommier, tapis, toilette, lampe, réservoir, bain et contour en fibre de verre et autres objets. / Branches d'arbres **ATTACHÉES** en paquet ne pesant pas plus de 23 kg - 50 livres et **COUPÉES** d'une longueur d'environ de 1,21 mètre - 4 pieds.

OBJETS NON RAMASSÉS :

Matériaux en vrac : roc, pierre, terre, béton, asphalte, et souche d'arbre. / Gros rebuts d'origine commerciale ou industrielle. / Matériaux provenant de démolition ou de rénovation. / Bateau, chaloupe, morceau de carrosserie de voiture, de boîte de camion ou de motoneige. / Déchets de forge, de garage, de ferblanterie ou de plomberie. / Matériel électronique et informatique (téléviseur, ordinateur, écran, imprimante, systèmes audio-/vidéo, etc.) / Appareil électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, climatiseur, refroidisseur d'eau. / Déchets domestiques dangereux : huile usagée, filtre, reste de peinture, batterie d'automobile, solvant, bonbonne de propane, chlore, produit acide, caustique, corrosif, explosif ou inflammable.

DÉCHETS MONSTRES



Un délai maximal de « 1 semaine » est accordé pour ramasser les objets non recueillis par l'entrepreneur, lors de cette collecte. Après cette date s'il y a toujours des débris, la municipalité se verra dans l'obligation de vous remettre un avis d'infraction. Notez que le site du garage municipal n'est pas un endroit de dépôt de déchets.



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES



COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

Les dates de toutes les collectes se retrouvent dans les pages mensuelles.



Entente municipale avec Disraeli

Service offert aux citoyens

Pour la clientèle résidentielle seulement, 2 visites **gratuites** par année, par résidence ou par unité de logement.

Notez que l'écocentre est fermé en période hivernale.

Pour profiter de ce service, vous devez obtenir un coupon municipal numéroté que vous devez présenter à l'écocentre de Disraeli et avoir avec vous une preuve de résidence. L'utilisateur doit trier et déposer lui-même ses matières sur place.

Un dépliant explicatif sur ce service est disponible sur Internet ou en papier aux bureaux municipaux.

Merci de prendre soin de l'environnement!

Info : 418 423-4000 *221



Si l'objet à jeter est refusé à l'écocentre, vous pouvez vous tourner vers :

-Régie Intermunicipale de la Région de Thetford (RIRT)
3626, boul. Frontenac Est au 418 338-5711;

-Sanitaire Fortier au 3878, boul. Frontenac Est au 418 332-2880.

Informez-vous avant de passer, car des frais peuvent être demandés.

Autres dépôts :

***Garage municipal au 3-A chemin de Vimy pour les pneus usagés SEULEMENT;**

***Secrétariat municipal pour les cartouches d'encre, cellulaires et piles.**



Le compostage

Quoi mettre dans son bac brun?



Matières acceptées

Papier essuie-tout
Papier mouchoir
Papier et carton souillés (non ciré, non glacé, non plastifié)
Aliments périmés (sans emballage)
Café moulu et filtres
Sachets de thé
Épis de maïs
Friandises et desserts
Fruits et légumes
Matières grasses
Œufs et leurs coquilles
Pâtes alimentaires
Pains
Produits céréaliers
Produits laitiers non liquides
Légumineuses
Tofu
Beurre d'arachides, confiture et marmelade
Noix et écailles
Gazon
Feuilles mortes
Branches (moins de 1 cm de diamètre et/ou 60 cm de longueur)
Ongles
Vaisselle en carton
Reste de repas
Viandes cuites
Volailles cuites
Poissons et fruits de mer cuits
Branches et petites racines non attachées
Bran de scie
Copeaux
Écorces
Fleurs
Plantes et Autres résidus végétaux
Herbe coupée et chaume
Boîtes de livraison de repas en carton
Papiers essuie-mains
Serviettes de table
Plantes d'intérieur incluant le terreau d'emportage
Vaisselle compostable
Cendres froides (éteintes depuis 7 jours)
Cheveux
Pois d'animaux
Plumes
Boîtes de pizza souillées

3 règles à se rappeler :

-Si ça se mange ou une partie de quelque chose qui se mange.

-Si c'est en papier ou en carton (non ciré, non glacé, non plastifié).

-Si c'est un résidu de jardin (sauf les branches excédant 1 cm de diamètre et/ou 60 cm de longueur).

Matières refusées

Gomme à mâcher
Couches et produits d'hygiène féminine
Médicaments
Poussière
Charpies de sécheuse
Sacs d'aspirateurs et leur contenu
Animaux morts
Papiers et cartons cirés
Cure-oreilles
Soie dentaire
Chandelles
Verre
Plastique
Métal
Branches excédant les dimensions acceptées
Roches
Gravier
Béton
Asphalte
Bois traité, teint ou peint
Viande de toutes sortes (volaille, poissons et fruits de mer crus)
Mégots et cendre de cigarettes
Pailles pour boire en plastique (les pailles en papier sont acceptées)

Important

Si vous souhaitez disposer vos matières compostables dans des sacs, vous devez utiliser des sacs prévus à cet effet composés de papier non ciré, non glacé et non plastifié.



JANVIER

2025

2024

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

2025

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
<p>Profitions de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 			<p>1 Jour de l'an</p> <p>A</p>	<p>2</p> <p>B</p> <p>Rangs et villégiature</p>	<p>3</p>	<p>4</p>	<p>A. Les 1^{er} et 2, le Centre sportif Odilon Grenier est fermé.</p> <p>B. Jusqu'au 3, bureaux municipaux fermés.</p> <p>C. Le 9, collecte des sapins de Noël pour tous les secteurs. Si tempête remise au 10.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p>NOUVEAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention de 150 \$ pour l'installation d'une borne électrique. Certaines conditions s'appliquent. <p>ACTIVITÉS</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR</p> <p>Les lundis : Baseball-poche à 13 h</p> <p>Les mardis : Bingo à 19 h</p> <p>Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h</p> <p>Les jeudis : Pétanque à 13 h</p> <p>2^e vendredi du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
<p>5</p>	<p>6 D</p>	<p>7</p>	<p>8</p>	<p>9 C</p> <p>Coleraine et Vimy-Ridge</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>10</p>	<p>11</p>	
<p>12</p>	<p>13 O</p>	<p>14</p>	<p>15</p>	<p>16</p>	<p>17</p>	<p>18</p>	
<p>19</p>	<p>20</p>	<p>21</p>	<p>22</p>	<p>23</p> <p>Rangs et villégiature</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>24</p>	<p>25</p>	
<p>26</p>	<p>27</p>	<p>28</p>	<p>29 ●</p>	<p>30</p> <p>Coleraine et Vimy-Ridge</p>	<p>31</p>		



FÉVRIER

2025

2025











JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

2025

MARS

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 ³⁰	24 ³¹	25	26	27	28	29

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
 <p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 						1	<p>A. Semaine du 2, rinçage du réseau d'aqueduc.</p> <p>B. Du 10 février au 7 mars, inscriptions pour les emplois étudiants.</p> <p>C. Du 13 au 16, tournoi provincial du Junior A et B au Centre sportif Odilon Grenier.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. • Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. • Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMIERES (Activité mensuelle à confirmer) 3^e lundi : assemblée mensuelle</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
2 	3 	4	5 	6  Tous les secteurs	7	8	
9 	10 	11	12 	13  Rangs et villégiature	14 	15 	
16 	17	18	19 	20  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	21  Saint-Valentin	22	
23 	24	25	26 	27 	28		



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES



SÉANCE DU CONSEIL À 19 H



PATINAGE LIBRE



PATINAGE ET HOCKEY LIBRE



Petit Lac Saint-François
© Bruno Lallier

MARS

2025

2025

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

2025

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
<p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 						1	<p>A. Du 3 au 7, relâche scolaire séances libres de hockey et de patinage à l'horaire.</p> <p>B. Jusqu'au 7 mars, inscriptions pour les emplois étudiants.</p> <p>1^{er} versement de taxes. Païement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p>ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIERES (Activité mensuelle à confirmer) 3^e lundi : assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
2 	3	4 	5 	6 Rangs et villégiature Tous les secteurs	7	8	
9 ON AVANCE D'UNE HEURE	10	11	12 	13 Coleraine et Vimy-Ridge	14	15	
16 	17 Saint-Patrick 	18	19 	20 Tous les secteurs	21	22	
23 	24 	25	26 	27 Rangs et villégiature	28	29	
30 	31						



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES



SÉANCE DU CONSEIL À 19 H



PATINAGE LIBRE



PATINAGE ET HOCKEY LIBRE



AVRIL





































2025

2025

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

2025

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
		1	2 	3  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	4 	5 	<p> A. Le 2, stationnement permis dans les rues.</p> <p> B. Le 5, fermeture de la saison sportive 2024-2025 du Centre sportif Odilon Grenier.</p> <p> C. Semaine du 6, rinçage du réseau d'aqueduc du lundi au vendredi.</p> <p> D. Semaine du 27, semaine de l'action bénévole.</p> <p>Nos Bénévoles, des gens de </p> <p> E. Le 30, date limite pour enlever votre abri d'auto (toile et structure).</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout le mois, inscription au camp de jour et service de garde! • La collecte des matières compostables a lieu à tous les mardis de la mi-avril jusqu'à la mi-novembre.  <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMIERES (Activité mensuelle à confirmer) 3^e lundi : assemblée mensuelle</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
6 	7 	8	9	10	11	12 	
13	14	15  Tous les secteurs	16	17  Rangs et villégiature  Tous les secteurs	18  Vendredi Saint 	19  Samedi Saint	
20   Pâques	21  Lundi de Pâques 	22  Tous les secteurs	23	24  Coleraine et Vimy-Ridge	25	26	
27   Semaine bénévole	28   Semaine bénévole	29  Tous les secteurs  Semaine bénévole	30   Semaine bénévole	<p> Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 			



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
RAPPEL : • Collecte des déchets monstres : vous devez sortir vos déchets au maximum une (1) semaine avant la collecte. Les branches doivent être attachées ensemble et le poids des déchets monstres ne doit pas excéder ce qu'une personne peut soulever. <i>Voir la note dans les pages d'informations.</i>				1 Tous les secteurs Semaine bénévole	2 Semaine bénévole	3 Semaine bénévole	<p>A. Semaine du 4, balayage des rues.</p> <p>B. Les 16, 17 et 18, 35^e édition du tournoi de pêche du Lac Caribou.</p> <p>C. Le 18, assemblée générale de l'Association du Petit lac Saint-François au centre communautaire.</p> <p>D. Collectes des DÉCHETS MONSTRES : - Le 21, secteurs Coleraine et Vimy-Ridge. - Le 27, Petit lac Saint-François, Lac Caribou et 10^e rang.</p> <p>2^e versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIERES (Activité mensuelle à confirmer) 3^e lundi : assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h <i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
4 D	5	6 Tous les secteurs	7	8 Rangs et villégiature	9	10	
11 Fête des mères	12 ○	13 Tous les secteurs	14	15 Coleraine et Vimy-Ridge Tous les secteurs	16 B	17 B	
18 B C	19 Journée nationale des patriotes FERMÉ Congé férié	20 Tous les secteurs	21 DÉCHETS MONSTRES Coleraine et Vimy-Ridge	22	23	24	
25	26 ●	27 D Tous les secteurs DÉCHETS MONSTRES Petit lac Saint-François, Lac Caribou et 10 ^e rang	28	29 Rangs et villégiature Tous les secteurs	30	31	



JUIN

2025

2025

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

2025

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
1	2  	3    Tous les secteurs DÉCHETS MONSTRES Lac Rond, Grand lac Saint-François, Cordon du 5 ^e rang, Lac Bisby et Rang 2	4	5  Coleraine et Vimy-Ridge	6	7 	<p>A. Collectes des DÉCHETS MONSTRES : - Le 3, Lac Rond, Grand lac Saint-François, Cordon du 5^e rang, Lac Bisby et Rang 2.</p> <p>B. Les 7 et 8, vente-débaras sans permis sur tout le territoire – non remise si pluie.</p> <p>C. Semaine du 8, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>D. Le 8, assemblée générale du Lac Rond au chalet du Boisé.</p> <p>E. Le 23, ouverture du camp de jour et piscine.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte des déchets monstres : vous devez sortir vos déchets au maximum une (1) semaine avant la collecte. Les branches doivent être attachées ensemble et le poids des déchets monstres ne doit pas excéder ce qu'une personne peut soulever. <i>Voir la note dans les pages d'informations.</i> <p>NOUVEAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention de 150 \$ pour l'installation d'une borne électrique. Certaines conditions s'appliquent.
8   	9	10   Tous les secteurs	11 	12  Tous les secteurs	13	14	
15 Fête des pères 	16	17   Tous les secteurs	18 	19  Rangs et villégiature	20	21	
22	23 	24    Fête nationale du Québec	25 	26  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	27	28	
29	30	 Profitons de ces sites enchanteurs <ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 					



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES



COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES



SÉANCE DU CONSEIL À 19 H



JUILLET

2025

2025

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

2025

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 ³¹	25	26	27	28	29	30

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
		1 Tous les secteurs FERMÉ <i>Congé férié</i> Fête du Canada	2 D	3	4	5	<p>A. Le 6, assemblée générale du Lac Caribou au gazebo de l'association.</p> <p>B. Bureaux municipaux FERMÉS du 21 juillet jusqu'au 1^{er} août pour les vacances estivales.</p> <p> 3^e versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lire, un cadeau pour la vie! Prêt de trousse de lecture pour les 2 à 4 ans. Service de prêt comme à la bibliothèque. <p>NOUVEAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention de 150 \$ pour l'installation d'une borne électrique. Certaines conditions s'appliquent.
6 A	7	8 Tous les secteurs	9	10 ○ Rangs et villégiature Tous les secteurs	11	12	
13	14	15 Tous les secteurs	16	17 D Coleraïne et Vimy-Ridge	18	19	
20	21 B FERMÉ Vacances estivales	22 Tous les secteurs FERMÉ Vacances estivales	23 FERMÉ Vacances estivales	24 ● Tous les secteurs FERMÉ Vacances estivales	25 FERMÉ Vacances estivales	26	
27	28 FERMÉ Vacances estivales	29 Tous les secteurs FERMÉ Vacances estivales	30 FERMÉ Vacances estivales	31 Rangs et villégiature FERMÉ Vacances estivales 	<p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraïne (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 		



Lac Caribou
© Cynthia Leblanc

AOÛT

2025

2025

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

2025

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
 Profitons de ces sites enchanteurs <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 					1 D  	2	<p>A. Bureaux municipaux FERMÉS du 21 juillet jusqu'au 1^{er} août pour les vacances estivales.</p> <p>B. Le 4, ouverture des bureaux municipaux.</p> <p>C. Le 8, fermeture du camp de jour et de la piscine.</p> <p>D. Semaine du 17, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>E. Le 24, assemblée générale de l'association du Petit lac Saint-François au centre communautaire.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couches lavables, un choix écologique! Remboursement de 50% du coût d'achat pour un maximum de 150 \$. L'enfant doit avoir moins de 6 mois au moment de l'achat des couches. <p>NOUVEAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention de 150 \$ pour l'installation d'une borne électrique. Certaines conditions s'appliquent.
3	4 	5  Tous les secteurs	6	7  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	8 	9 ○	
10	11 	12  Tous les secteurs	13	14	15	16 ◐	
17 	18	19  Tous les secteurs	20	21  Rangs et villégiature  Tous les secteurs	22	23 ●	
24 	25	26  Tous les secteurs	27	28  Coleraine et Vimy-Ridge	29	30	
D 31							



SEPTEMBRE 2025

2025

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

2025

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
	1 Fête du Travail 	2  Tous les secteurs	3	4  Tous les secteurs	5 	6	<p> A. À partir du 5, camp d'entraînement du hockey Junior A, selon l'horaire.</p> <p> B. Le 7, ouverture de la saison sportive 2025-2026 du Centre sportif Odilon Grenier.</p> <p> 4^e versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une naissance, un livre! Cadeau bébé lecture pour les enfants nés ou adoptés en 2025 et résidant dans notre municipalité. <p>ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES <i>(Activité mensuelle à confirmer)</i> 3^e lundi : assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
7 	8 	9  Tous les secteurs	10	11  Rangs et villégiature	12	13	
14 	15	16  Tous les secteurs	17	18  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	19	20	
21 	22	23  Tous les secteurs	24 	25	26	27	
28	29 	30  Tous les secteurs	 Profitons de ces sites enchanteurs <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 				



Nos Valeureux Pompiers

PRÉSENTS SUR LA PHOTO (DE GAUCHE À DROITE)

Jérôme Lemay, Lieutenant
Dominique Dupuis, Pompier
Jasmin Blais, Pompier
Scott Lambert, Pompier
Ève-Marie Parent, Pompière-Cadette
David Daigle, Capitaine
Marco Côté, Directeur
Francis Bédard, Capitaine
Simon Perreault, Pompier
Alex Simoneau, Apprenti-Pompier
Pascal Dubé, Pompier
Justin Côté, Apprenti-Pompier
Éric Pouliot, Pompier

ABSENTS SUR LA PHOTO

Ghislain Bourgault, Directeur Adjoint
David Prévost, Lieutenant
Guillaume Paris, Pompier
Marc Duval, Pompier
Michel Fréchette, Pompier
Mathieu Fréchette, Pompier
Alain Parent, Pompier
Sheldon Tardif, Apprenti-Pompier
Alexandra Rodrigue, Pompière
Rosalie Roy, Pompière-Cadette

OCTOBRE

2025

2025



























SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

2025

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
			1 	2  Rangs et villégiature	3	4	<p> A. Le 1^{er}, installation de l'abri d'auto permise.</p> <p> B. Semaine du 5, semaine de la prévention des incendies.</p> <p> C. Semaine du 12, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p> D. Le 26, élections municipales, jour de vote par anticipation.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Balises... délimitez votre terrain avec des balises pour faciliter le déneigement. Rangs et villégiature... protégez votre boîte postale lors du déneigement. <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMIERES <i>(Activité mensuelle à confirmer)</i> 3^e lundi : assemblée mensuelle</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
5 	6 	7  Tous les secteurs	8 	9  Coleraïne et Vimy-Ridge	10	11	
12 	13  Action de grâce  FERMÉ Congé férié	14  Tous les secteurs	15 	16  Tous les secteurs	17	18	
19 	20	21  Tous les secteurs	22 	23  Rangs et villégiature	24	25	
26 	27	28  Tous les secteurs	29 	30  Coleraïne et Vimy-Ridge	31  Halloween		



NOVEMBRE 2025

2025

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

2025

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
						1	<p>A. Le 2, élections municipales, jour du scrutin.</p> <p>B. Dès le 15, interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. La collecte des matières compostables a lieu à tous les mardis de la mi-avril jusqu'à la mi-novembre. <p>ACTIVITÉS</p> <p>CERCLE DES FERMIERES (Activité mensuelle à confirmer) 3^e lundi : assemblée mensuelle</p> <p>CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h</p> <p><i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
2  ON RECULE D'UNE HEURE VOTE JOUR DU SCRUTIN	3 	4  Tous les secteurs	5 	6 	7	8	
9 	10	11  Tous les secteurs  Jour du souvenir	12 	13  Rangs et villégiature  Tous les secteurs	14	15 	
16 	17	18	19 	20  Coleraine et Vimy-Ridge	21	22	
23   30	24	25	26 	27  Tous les secteurs	28 	29	

Joyeux Noël & Bonne Année!

HOTEL DE VILLE
COLERAIN

DÉCEMBRE 2025

2025

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

2026

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
	1	2	3	4 Rangs et villégiature	5 Journée internationale des bénévoles	6 A	<p>A. Le 6, fête de Noël des enfants.</p> <p>B. Semaine du 14, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>C. Pour les vacances du temps des fêtes, les bureaux municipaux seront fermés du 19 décembre 2025 au 2 janvier 2026.</p> <p>D. Les 24, 25, 26 et 31, congés du temps des fêtes, le centre sportif est fermé.</p> <p>ACTIVITÉS CERCLE DES FERMÈRES <i>(Activité mensuelle à confirmer)</i> Assemblée mensuelle <i>(Date à confirmer)</i> CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2^e vendredi du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h <i>D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.</i></p>
7	8	9	10	11 Coleraine et Vimy-Ridge Tous les secteurs	12	13	
14 B	15	16	17	18	19 C	20	
21	22	23	24 D	25 D Joyeux Noël	26 D Rangs et villégiature Tous les secteurs	27 D	
28	29 C	30	31 D	<p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. 			



Profitons de ces sites enchanteurs

- Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km)
- Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km)

Explorez,

Découvrez,

Profitez



les
3 MONTS

Suivez-nous sur Facebook et Instagram
Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine

AUX SENTIERS PÉDESTRES DES 3 MONTS DE COLERAINE

20KM DE SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE
ACCESSIBLES À L'ANNÉE OFFRANT UN ACCÈS
PRIVILÉGIÉ À LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE LA
SERPENTINE-DE-COLERAINE
TOUS LES CITOYENS DE SAINT-JOSEPH-DE-
COLERAINE ONT UN ACCÈS GRATUIT AUX
SENTIERS AVEC PREUVE DE RÉSIDENCE
PROCUREZ-VOUS VOTRE CARTE DE MEMBRE AU
WWW.3MONTS.CA

Photographie Inconnu



les
3 MONTS



les

3 MONTS